

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
selon(CE) n° 1907/2006, article 31

FOMLUBE GRM 30

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit**
Dénomination commerciale : FOMLUBE GRM 30
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisations identifiées pertinentes : Produit lubrifiant
Secteur d'utilisation : SU3 Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Producteur/fournisseur : FenS bv.
: Amundsenweg 28
: 4462 GP GOES / Pays-Bas
: Tél. +31 113 - 573 220
: E: sales@fens.nl
: I: www.fens.nl
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence** : +31 113 - 579 095

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : Le produit n'est pas classifié selon le règlement GHS.
- 2.2 Éléments d'étiquetage**
Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : néant
Pictogrammes de danger : néant
Mention d'avertissement : néant
Mention de danger : néant
- 2.3 Autres dangers** : Observer les mesures de précaution applicables pour la manipulation de produits fluorés. Des produits de séparation dangereux se forment au-dessus de 300C. (voir section 5).
- Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non applicable
PBT : Non applicable
vPvB :

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

- 3.1 Mélanges**
Description : Mixture de l'épaississant organique dans l'huile synthétique
Composants contribuant aux dangers : Neant
- | Numéro CAS | Wt% | Nom chimique |
|------------|------|-----------------------------------------|
| 69991-61-3 | ≥ 60 | Ethene, tetrafluoro-, oxidized, polymd. |
| 9002-84-0 | ≤ 40 | Polytétrafluoroéthylène |

4. PREMIERS SECOURS

- 4.1 Description des premiers secours**
- 4.1.1 Après inhalation** : Veiller à l'apport d'air frais.
- 4.1.2 Après contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- 4.1.3 Après contact avec les yeux** : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin..

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
selon(CE) n° 1907/2006, article 31

FOMLUBE GRM 30

- | | | |
|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| 4.1.4 | Après ingestion | : Recourir à un traitement médical
: |
| 4.2 | Principaux symptômes et effets aigus et différés | : Pas d'autres informations importantes disponibles.
: |
| 4.3 | Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires | : Pas d'autres informations importantes disponibles.
: |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | | |
|------------|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 5.1 | Moyens d'extinction | |
| | Moyens d'extinction appropriés | : CO2, poudre d'extinction ou jet d'eau. Combattre les grands incendies avec de la mousse résistant à l'alcool. |
| | Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de la sécurité | : jet d'eau à grand débit. |
| 5.2 | Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange | : Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2), Dans certaines circonstances liées à un incendie la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure comme par exemple : Fluorure d'hydrogène (HF) |
| 5.3 | Conseils aux pompiers | |
| | Équipements spécial de sécurité | : Ne pas inhaler les gaz d'explosion ou les gaz d'incendie. Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- | | | |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 6.1 | Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | : Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés. |
| 6.2 | Précautions pour la protection de l'environnement | : Ne pas rejeter à l'égout. Ni dans le milieu naturel |
| 6.3 | Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage | : Recueillir par moyen mécanique.
Conformément aux instructions, éliminer le matériel
: assemblé. |
| 6.4 | Référence à d'autres rubriques | Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13 |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | | |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| 7.1 | Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Aucune mesure particulière n'est requise. |
| 7.2 | Conditions de sécurité du stockage sûr, y compris des éventuelles incompatibilités | |
| | Stockage: | |
| | Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage | : Ne conserver que dans l'emballage d'origine. |
| | Informations sur le stockage commun | : Non nécessaire |
| | Autres indications sur les conditions de stockage | : Néant |
| | Température de stockage recommandée | : Température ambiante |
| 7.3 | Utilisation(s) finale(s) particulière(s) | : Pas d'autres informations importantes disponibles |

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Informations complémentaires pour l'agencement des installations techniques	: Pas de données supplémentaires. Voir point 7.
8.1 Paramètres de contrôle	
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :	: Le produit ne contient pas de quantités pertinentes de substances qui doivent être contrôlées sur le lieu de travail en termes de valeurs limites.
8.2 Contrôles de l'exposition	
Équipement de protection individuel	
Mesures générales de protection et d'hygiène:	: Les précautions habituelles lors de la manipulation des lubrifiants doivent être respectées.
Protection respiratoire	: Non nécessaire
Protection des mains	: Gants de protection
Matériau des gants	: Caoutchouc nitrile
Temps de pénétration du matériau du gant	: Le temps de pénétration exact à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés	: Gants en cuir Gants en tissu épais
Protection des yeux	: Lunettes de protection.
Protection du corps :	: Vêtements de travail protecteurs

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
Indications générales	
Aspect	
Forme	: Pâteux
Couleur	: Blanc
Odeur	: Inodore
Modification d'état	
Point de fusion	: Non déterminé
Point d'ébullition	: Non déterminé
Point éclair	: Non applicable
Température d'inflammation	: Non déterminé
Danger d'explosion	: Non déterminé
Densité	: 1,9 g/cm ³
Solubilité à l'eau	: Insoluble.
Viscosité cinématique	: Non applicable
9.2 Autre information	: Aucune autre information pertinente disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	: Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.2 Stabilité chimique	
Décomposition thermique / conditions à éviter	: Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	: Réactions aux acides puissants et aux agents d'oxydation.
10.4 Conditions à éviter	: Éviter décomposition thermique et ne pas surchauffer
10.5 Matières incompatibles	: Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.6 Produits de décomposition dangereux	: Aucune en cas de stockage/maniement/transport convenable. Au cours de la composition thermique : Risque de formation des produits pyrolysés fluorés toxiques.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
selon(CE) n° 1907/2006, article 31**

FOMLUBE GRM 30

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Effet primaire d'irritation De la peau	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Des yeux	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction). Mutagénicité sur les cellules germinales	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction :	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité	
Toxicité aquatique	: Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.2 Persistance et dégradabilité	: Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	: Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.4 Mobilité dans le sol	: Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB	: PBT – non applicable / vPvB - non applicable
12.6 Autres effets néfastes	: Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation	: Ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Catalogue européen des déchets	: Comme le classement dépend des différentes section des branches la mention d'un clef de déchets n'est pas possible. Il est donc possible d'attribuer des différentes clefs à un produit. La classification exacte peut être effectué que par le client.
Emballages non nettoyés	
Recommandation	: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
selon(CE) n° 1907/2006, article 31**

FOMLUBE GRM 30

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

- 14.1 Numéro ONU**
ADR, ADN, IMDG, IATA : Néant
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
ADR, ADN, IMDG, IATA : Néant
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
Classe ADR, ADN, IMDG, IATA : Néant
- 14.4 Groupe d'emballage**
ADR, IMDG, IATA : Néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement**
Polluant marin : Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur**
: Non applicable
- 14.7 Transport en vrac conformément 1a l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC**
: Non applicable

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

- 15.2 Evaluation de la sécurité chimique** : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée

16. AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de notre connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Abréviations et acronymes :

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (Europese Overeenkomst betreffende het internationale vervoer van gevaarlijke goederen over de weg)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent (pas ou peu dégradable dans l'environnement), Bio-accumulation (accumulation de la substance dans les organismes), Toxique

vPvB : très persistant, très bio-accumulatif